

INSTRUCTIONS RELATIVES A LA NATURE ET AU DEROULEMENT DES EPREUVES

I - EPREUVES PRATIQUES

L'ensemble des épreuves pratiques, pour constituer un test efficace, doit porter sur des travaux courants de la profession selon les techniques actuellement en usage. Les épreuves doivent comporter la mise en oeuvre des matériaux et des accessoires couramment employés et doivent concourir à la réalisation d'un montage complet ou partiel conforme en tous points à ce qui est exigé par l'éthique professionnelle. Durant ces épreuves les candidats seront interrogés sur la technologie professionnelle.

1.1. Dessin - prise de mensuration

Cette épreuve doit permettre d'apprécier :

- les capacités du candidat à produire une ou plusieurs esquisses de réalisation à partir d'un animal mort, pour répondre aux exigences de son client, après avoir jugé des qualités de l'objet à naturaliser ;
- l'aptitude à prendre des mensurations.

1.2. Dépouillage - préparation de la peau et de ses phanères

L'épreuve consistera pour le candidat :

- à montrer sa connaissance des lignes d'incision en fonction du travail demandé ;
- à exécuter correctement un dépouillage et une préparation de peau.

1.3. Fabrication du mannequin et modelage

Mise en oeuvre d'une technique à partir d'un matériau imposé.

4. Mise en place de la peau

Mise en place d'une peau préparée par le candidat ou fournie par le candidat sur un mannequin -préparé ou fourni- .

1.5. Finitions

La finition pourra porter sur une pièce réalisée en cours d'examen ou sur un montage précédemment préparé.

Objectifs

- Nettoyage, mise en couleurs;
- Maquillage des imperfections de détail.
- Mise en place et présentation du décor ou du support.

II - EPREUVES ECRITES, GRAPHIQUES ET ORALES

2.1. Expression française

La définition de cette épreuve est commune à tous les C. A. P.

2.2. Mathématiques appliquées

La définition de cette épreuve est commune à tous les C. A. P.

2.3. Sciences appliquées

2.3.1. Sciences physiques

L'épreuve portera exclusivement sur la chimie. Les questions seront essentiellement qualitatives, avec éventuellement un exercice simple. On s'attachera à vérifier que les candidats connaissent :

- les structures et la nature des substances biologiques en cause dans la taxidermie ;
- la nature des substances chimiques utilisées ;
- les notions fondamentales concernant le mode d'action des corps les uns sur les autres.

2.3.2. Sciences naturelles

Cette épreuve permettra d'apprécier les connaissances du candidat dans les domaines suivants :

- l'anatomie et en particulier l'anatomie fonctionnelle de mammifères et des oiseaux (rôle des principaux muscles dans les déplacements des membres et de l'ensemble du corps) ;
- les adaptations des animaux aux différents milieux dans lesquels ils vivent ;
- leurs principales caractéristiques comportementales ;
- les notions essentielles concernant l'importance des équilibres naturels et la protection de la nature.

L'épreuve sera complétée par une séance de reconnaissance permettant de juger la connaissance de systématique.

2.4. Dessin d'art appliqué au métier

Esprit de l'épreuve

L'épreuve doit permettre d'apprécier les qualités de sensibilité, de goût et d'imagination du candidat, son sens de la couleur, de la matière, son aptitude à exprimer le mouvement avec les moyens propres à la profession.

Le candidat devra faire preuve en outre d'un sens tout particulier de l'observation la plus fidèle.

Des notions de composition et de décor compléteront utilement cet ensemble de savoir et de savoir-faire.

Définition de l'épreuve

L'épreuve comportera, d'après l'objet réel ou figuré :

- l'analyse et la traduction des volumes au moyen de croquis, dessin ou modelage ;
ou
- l'analyse puis la synthèse des éléments constitutifs d'un modèle proposé, reconstruction ou composition (par croquis, dessin, modelage ou assemblage : maquette) ;
ou
- un travail de caractère documentaire, relevé de détail, mettant en évidence la couleur, la matière, le dessin et l'organisation du décor (rythme des tâches, rayures, etc.) ;
ou
- une recherche décorative menée à partir de l'analyse d'un ou plusieurs éléments proposés en utilisant des principes simples de décorations, symétrie, répétition, alternance.

2.5. Technologie et prévention des accidents du travail

Cette épreuve doit permettre de contrôler que le candidat possède une connaissance suffisante des diverses caractéristiques des matériaux, produits, outillages, machines et procédés de fabrication pour l'exécution des travaux qui lui sont confiés.

2.6. Economie familiale et sociale - Législation du travail

Economie familiale et sociale

Cette épreuve orale doit porter sur les notions essentielles contenues dans le programme commun aux diverses sections de préparation au certificat d'aptitude professionnelle dans les lycées d'enseignement professionnel.

Elle doit amener le candidat à réfléchir sur l'attitude à adopter devant une situation donnée qui peut concerner soit la vie professionnelle, soit le milieu familial et social.

Législation du travail

L'épreuve doit permettre de contrôler que les notions essentielles du programme sont devenues pour le candidat des notions courantes qui vont lui permettre de mieux comprendre le monde du travail donc de mieux y assumer ses responsabilités.

Elle portera sur un problème concret auquel le futur ouvrier pourra être confronté.